RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ELLEXA

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.307.229 euros
Siège social : Route de Vendome, La Varenne de l'Ormeau
41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR
894 520 469 R.C.S. BLOIS

DECISION DU PRESIDENT

Monsieur Bruno DAVID, en sa qualité de Président de la Société ELLEXA, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un Directeur Général,**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

Monsieur le Président expose qu'il souhaite nommer Madame Hulya DAVID Directeur Général pour l'assister dans ses fonctions.

Il précise que le Directeur Général disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président. Mais à titre de mesure d'ordre interne, les pouvoirs du Directeur Général seront soumis à la même limitation que ceux du Président.

De même que le Président, le Directeur Général, dans l'exercice de ses pouvoirs et sous les réserves ci-dessus, est autorisé à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

Après discussion et échange de vues, les décisions suivantes sont prises :

PREMIERE DECISION

Le Président nomme à compter de ce jour :

Madame Hulya DAVID, née AKAY,
née le [redacted]
demeurant à [redacted]

Directeur Général de la société et ce pour une durée égale à celle du mandat du Président.

En cas de cessation des fonctions du Président, le Directeur Général conserve ses fonctions jusqu'à la nomination du nouveau Président, sauf décision contraire des associés.

DEUXIEME DECISION

Le Directeur Général disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président. Mais à titre de mesure d'ordre interne les pouvoirs du Directeur Général seront soumis à la même limitation que ceux du Président.

De même que le Président, le Directeur Général, dans l'exercice de ses pouvoirs et sous les réserves ci-dessus, est autorisé à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

TROISIEME DECISION

Le Président confère tous pouvoirs à la société LES JURISTES ASSOCIES DU NORD, Société d'Avocats, Immeuble « Le Béloise », 2 boulevard de l'Oise, PONTOISE – 95015 CERGY PONTOISE CEDEX en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

De tout ce qui précède, il a été dressé la présente délibération qui a été signée par le Président.

Fait à MONTOIRE-SUR-LE-LOIR,
Le 30 juin 2026

[redacted]